Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251125-DELIB2025292-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2025-292		Nomenclature 7.5
Enfance- Jeunesse – Réagencement du multi-accueil L'Envol - Convention de financement Grandir en Milieu Rural - MSA		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	10	10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à 16 heures

Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le dix huit novembre deux mille vingt cinq, s'est réuni, à la Maison de l'Enfance de la Communauté de communes, salle de réunion, Rue du Glédig à Châteauneuf-du-Faou,

Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,

Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2020 donnant pouvoir au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Denis SALAÜN a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Martine QUEMERE

EXPOSE :
La Communauté de communes de Haute Cornouaille a déposé, en juin 2025, une demande de financement auprès de la MSA d'Armorique, dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural, pour son projet de réagencement du multi-accueil L'Envol.

La MSA d'Armorique soumet à la CCHC une convention de financement actant d'un soutien à hauteur de 30 000 €.

La période de réalisation s'étend du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé la convention de financement Grandir en Milieu Rural avec la MSA d'Armorique pour le projet de réagencement du multi-accueil L'Envol.***
- ***a autorisé le Président à signer ladite convention.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 25 novembre 2025.

Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE * 29520 *

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251125-DELIB2025292-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

NOM	Présent	Absent excusé
Bernard SALIOU	X	
Tugdual BRABAN		X
Francis LE BAUT	X	
Joëlle LE BIHAN	X	
Yvon COQUIL	X	
Annick BARRE	X	
Martine QUEMERE	X	
Denis SALAUN	X	
Jean-Claude GOUIFFES	X	
Guy CITERIN	X	
Philippe ANSQUER	X	

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 10

Etaient également présents :
Marguerite BLEUZEN, maire de Plonévez-du-Faou
Stéphane GUILLOU, maire de Saint-Goazec
Catherine LE PORS, assistante de direction